



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

stationnement

Question écrite n° 43556

Texte de la question

M. Maxime Gremetz alerte Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la situation des personnes titulaires d'une carte « station debout pénible ». Il s'étonne qu'on ait refusé le macaron GIC à une personne ayant perdu l'usage de ses jambes. Il lui demande de bien vouloir prendre les décisions nécessaires pour que les personnes titulaires de la carte « station debout pénible » puissent obtenir le macaron GIC, ce qui leur permettrait de pouvoir stationner près des lieux où elles doivent se rendre avec davantage de facilité. Il lui demande de l'informer des décisions qui seront prises en faveur des handicapés civils.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43556

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2000, page 1760